GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
B.P. 41045 3 RUE HAUTE PIERRE
57036 METZ CEDEX 01
OUVERT AU PUBLIC De 08h30 à 11h45
TEL:03.87.56.75.75 de 13h30 à 16h30

RECEPISSE DE DEPOT

ADAMAS INTERNATIONAL
5 R DE CASTIGLIONR
75001 PARIS

V/REF :
N/REF : 55 B 219 / 2005-A-655

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 16/02/2005, SOUS LE NUMERO 2005-A-655,

P.V. d'assemblée du 15/01/2005
changement de président

CONCERNANT LA SOCIETE

BATA
Société par actions simplifiée
57770 MOUSSEY

R.C.S. METZ 355 802 190 (55 B 219)

LE GREFFIER

BATA

Société par actions simplifiée au capital de 12.750.000 euros
Siège Social : 57770 MOUSSEY

RCS METZ : B 355 802 190

EXTRAIT
DU
PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 15 JANVIER 2005

L'an deux mille cinq,
le 15 janvier,
à dix heures,

L'associé unique,

La société INTERNATIONAL FOOTWEAR INV. B.V., dont le siège social est situé, ROKIN 55, 1012 KK Amsterdam, Pays-Bas, représentée par MEES PIERSON – INTERTRUST BV, dûment habilité à l'effet des présentes,

propriétaire de la totalité des 850.000 actions de 15 euros composant le capital social de la société,

les sociétés ERNST & YOUNG AUDIT et S. DAVISON & Cie, commissaires aux comptes titulaires, ayant été préalablement avisés des présentes décisions,

ayant pris connaissance des lettres de Messieurs Bernard DUPONT et Jean-Jacques RAILLARD,et ces derniers étant absents,

a, en son siège social, pris les décisions suivantes portant sur :

- Démission du Président ;
- Nomination d'un nouveau président ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Bernard DUPONT prend acte de sa démission de son mandat de Président à compter de ce jour.

Il lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, décide de nommer à compter de ce jour :

Monsieur Jean-Jacques RAILLARD
demeurant 6 boulevard Littré, 78600 LE MESNIL LE ROI

en qualité de nouveau président pour une durée expirant à l'issue des décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Monsieur Jean-Jacques RAILLARD, exercera ses fonctions avec les pouvoirs prévus à l'article 13 des statuts.

Monsieur Jean-Jacques RAILLARD a déclaré par avance accepter les fonctions de Président si elles lui étaient conférées et qu'il ne se trouvait dans aucun cas d'incompatibilité ou d'interdiction qui puisse faire obstacle à l'accomplissement de son mandat.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique.

POUR EXTRAIT
L'associé unique

INTERNATIONAL FOOTWEAR INV. B.V.
représentée par la société MEES PIERSON – INTERTRUST BV
elle-même représentée par Monsieur